



Métiers des arts de la scène CF – A

Formation en alternance Professionnalisation ou apprentissage

Licence professionnelle « communication et valorisation de la création artistique – parcours accompagnement des publics et partenariats dans le spectacle vivant »

Formation sur 12 mois :
450 heures de cours + 7 à 9 mois
de formation pratique en entreprise

Diplôme délivré par :



Le CFA, en partenariat avec l'Université de Lorraine, propose une licence professionnelle « communication et valorisation de la création artistique – parcours accompagnement des publics et partenariats dans le spectacle vivant » inscrite au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Objectifs de la formation

La licence professionnelle « communication et valorisation de la création artistique – parcours accompagnement des publics et partenariats dans le spectacle vivant » a pour objectif de former les étudiants en alternance aux métiers des relations avec les publics, de l'action culturelle, de l'éducation artistique et culturelle.

Elle propose une formation en un an, fondée sur le principe de l'alternance entre une expérience en entreprise et des cours théoriques et pratiques menés par des universitaires et des professionnels. La licence professionnelle proposée par le CFA répond parfaitement aux attentes des professionnels du spectacle vivant.

Compétences visées

- Mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement des publics du spectacle vivant
- Tenir compte des spécificités des publics visés
- Prendre en considération les particularités des œuvres programmées
- Rédiger des documents d'accompagnement
- Situer la démarche d'un artiste dans son contexte

Contenu de la formation

Apprentissage

Expérience professionnelle en entreprise

Cours théoriques et pratiques

- Environnement économique et culturel (droit du travail et droit social, droit d'auteur et droits voisins, politiques et acteurs de la culture)
- Connaissance du spectacle vivant (connaissance des disciplines et des genres, atelier critique et rédactionnel)
- Outils des métiers de l'accompagnement des publics et des partenariats (dispositifs d'accompagnement des publics, évaluation des politiques de relations avec le public, éducation artistique et culturelle)
- Outils d'insertion professionnelle (construction du projet personnel, du CV, démarches de recherche, langue vivante)

Projet tutoré

Conception et réalisation d'un projet de terrain, avec l'aide d'un tuteur pédagogique professionnel

Évaluation

Les étudiants de la licence professionnelle « communication et valorisation de la création artistique – parcours accompagnement des publics et partenariats dans le spectacle vivant » sont évalués selon le principe du contrôle continu.

Certains cours sont mutualisés avec la licence professionnelle « communication et valorisation de la création artistique – parcours métiers de la scène lyrique ».

Pour quels métiers ?

Chargé.e des relations avec le public

Le chargé des relations avec le public mène des actions inscrites dans le projet artistique et culturel de la structure, visant d'une part à créer les conditions et à favoriser les temps de rencontre du public avec l'œuvre, l'artiste, la structure, d'autre part à développer la fréquentation et/ou fidéliser et élargir le public.

Chargé.e des projets pédagogiques

Le chargé des projets pédagogiques travaille en lien avec l'Éducation nationale ou l'Enseignement supérieur pour concevoir des projets autour des spectacles à destination du public scolaire, dans le cadre du dispositif EAC (Éducation Artistique et Culturelle). Il est amené à concevoir et rédiger des dossiers pédagogiques pour préparer le public à un spectacle.

Autres appellations :

- Chargé.e de l'action culturelle
- Chargé.e de la médiation culturelle
- Attaché.e à l'accompagnement des pratiques artistiques

Qui peut s'inscrire ?

Il faut répondre à 4 prérequis :

1. être âgé(e) de 18 ans au moins et avoir moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage
2. être titulaire d'un Bac + 2 au minimum
3. posséder une bonne connaissance du spectacle vivant
4. avoir un projet professionnel défini

Comment s'inscrire ?

Étape 1

Prendre contact avec le CFA.

Étape 2

Recevabilité pédagogique : une évaluation des prérequis est obligatoire pour tous ; chaque candidature sera étudiée avec attention.

Étape 3

Dossier d'inscription à remplir à partir du mois de mars sur la plateforme de l'Université de Lorraine : eCandidat. La signature d'un contrat d'apprentissage valide l'inscription au CFA. Le CFA accompagne les candidats dans la recherche du contrat.

Planning type de l'alternance



■ Cours en présentiel à Nancy

■ Télé-cours via la plateforme pédagogique du site internet du CFA et formation pratique en entreprise

■ Formation pratique en entreprise

Contact & info :

03 83 85 33 20

cfa@opera-national-lorraine.fr

www.cfa-operaorchestre.fr